

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 18 FÉVRIER

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Au conseil des ministres d'hier, M. Dauphin a exposé les dispositions générales du projet d'impôt sur le revenu. Cet impôt porterait sur la contribution mobilière et aurait pour but de substituer l'impôt de quotité à l'impôt de répartition. Le projet déterminerait le principe du nouvel impôt et son mode de fonctionnement, mais la quotité de la taxe ne sera pas indiquée. Cette quotité serait fixée annuellement par la loi de finances suivant les nécessités budgétaires. La gravité d'un tel projet n'échappera pas au pays, car il met les contribuables à la merci des impôts sans limites aucunes.

L'importante discussion de l'article 4^o de la loi sur les céréales a débuté par une attaque aussi peu judicieuse que violente d'un député de la gauche contre la protection due à notre agriculture nationale. Cet orateur a tout l'air de ne pas connaître le premier mot de la question. Tout autre a été le remarquable discours prononcé par M. Deschanel, que la droite et l'on peut dire la majorité de la Chambre a applaudi fréquemment.

Les inquiétudes persistent sur la situation extérieure, malgré la détente apparente de ces jours derniers ; elles se manifestent dans les conversations de couloirs. Nous savons, de bonne source, que le gouvernement est toujours peu rassuré. On cause du nouveau manifeste que vient de lancer le prince de Hohenzollern, sans toutefois attacher plus d'importance qu'il ne convient à un document électoral. La Ligue des Patriotes, dont les manifestations bruyantes servent de thème aux récriminations allemandes, n'a jamais été prise au sérieux en France ; il est donc étrange que l'on ne songe pas à réfréner ses intempestives algarades

qui n'ont rien de commun avec l'attitude réservée et digne du pays. Les nouvelles qui nous parviennent de l'Alsace-Lorraine indiquent que nos compatriotes annexés redoutent toujours les horreurs de la guerre ; il est certain que l'intimidation électorale, qui bat son plein, est peu rassurante pour les populations de l'Est.

Il paraît que le bruit de la démission de M. Boulanger a été mis en circulation à la Bourse. Est-ce pour cela que des dispositions plus optimistes se sont fait jour sur le marché financier ?

LE PRIX DU SUCRE

Le budget, comme on le sait, se solde, comme d'habitude, en déficit. Ce déficit, il faut le combler. C'est pourquoi la commission du budget va s'occuper des projets de loi relatifs à la question des sucres. M. Wilson n'aime pas les fabricants de sucre ; il pourra le leur faire sentir. Mais ce seront les contribuables qui supporteront les conséquences de l'augmentation des droits quand les projets seront passés à l'état de loi.

L'un de ces projets, dont les effets seraient temporaires, a pour objet d'augmenter de 20 0/0 le droit de consommation établi sur les sucres et de ne faire état de cette augmentation que dans la loi de finances de 1888 ; l'autre, dont la période d'application serait indéfinie, a pour but de modifier la loi du 29 juillet 1884 et d'élever à 7 0/0 dès le 1^{er} septembre 1887 le taux du rendement légal.

L'AFFAIRE DE ROUSSEN

Une affaire des plus graves se déroule actuellement devant le tribunal correctionnel de Toulon.

Il s'agit de la colonie agricole de Porquerolles, où de jeunes enfants ont été odieusement martyrisés par leurs gardiens,

au vu et au su du directeur de l'établissement et de sa femme.

Voici quelle fut l'origine de la colonie de Porquerolles.

M. de Roussen, administrateur de la *Petite République*, ayant de vastes terrains dans une petite île de l'archipel d'Hyères, entreprit d'y fonder une colonie agricole. En vrai opportuniste qu'il était, il s'adressa à l'assistance publique pour obtenir des enfants, afin de faire défricher ses terres sans bourse délier.

M. Quantin, alors directeur de l'assistance publique, et intime ami de M. de Roussen, s'empressa d'acquiescer à ce désir et lui donna un certain nombre d'enfants de 14 à 18 ans.

La colonie prospéra et rapportait de beaux bénéfices à son fondateur, lorsque l'arrivée importune de M. Savouré, inspecteur de l'assistance publique, vint troubler la quiétude du directeur et de sa femme.

On constata, en effet, que la surveillance était nulle, et que les deux gardiens chargés de ce service étaient d'une moralité des plus douteuses. Ces deux peu intéressants personnages faisaient en effet subir aux malheureux enfants des traitements indignes dont nous parlerons tout à l'heure.

Émue de ces faits, l'assistance publique envoya un nouveau surveillant qui eut bientôt la haute main sur les jeunes colons.

Mais ce n'était pas l'affaire de M. et de M^{me} de Roussen, qui firent bientôt partir ce gêneur.

Arrivons au fait qui motiva la poursuite correctionnelle.

En juillet 1886, un enfant fort docile, le jeune Pascal, se plaignait à M^{me} de Roussen de la mauvaise nourriture et demanda à changer de chantier.

M^{me} de Roussen le fit attacher à un arbre de la place de Porquerolles et le fit rouer de coups par trois surveillants qu'elle encourageait du geste et de la voix.

Quelques jours plus tard, le jeune Basset fut condamné à la prison. Ses petits camarades, apprenant qu'il avait été oublié au

fort, distant de plus de cinq cents mètres de l'établissement, entreprirent de le délivrer et furent condamnés pour ce fait à un mois de cellule. Leur punition faite, ils s'évadèrent de nouveau, et, cette fois, furent remis entre les mains du procureur de la République.

C'est à la suite de l'enquête qui fut faite par ce magistrat, que les frères Bianconi et Saunier comparaissent devant le tribunal correctionnel de Toulon, inculpés de coups et blessures et mauvais traitements. M^{me} de Roussen est inculpée de complicité.

Des faits ignobles sont relevés à la charge des inculpés. On infligeait à de pauvres enfants le supplice des *barres de justice* et de la *crapaudine* que l'indignation publique a fait supprimer il y a nombre d'années sur les navires de l'Etat et même dans les bagnes.

Les *barres de justice* sont des instruments de torture composés :

1^o D'une barre de fer de 2 centimètres de diamètre et de 60 centimètres de longueur ;

2^o De deux anneaux volumineux, incomplets, en forme de fer-à-cheval, percés aux deux extrémités d'un trou dans lequel on enfila la barre qui vient fermer l'anneau.

Pour l'appliquer, on emboîte les deux jambes au niveau de la cheville dans chaque fer-à-cheval ; on glisse la barre dans les trous et on ferme la serrure de sûreté située à l'une des extrémités. Ainsi attaché, le patient ne peut faire un pas ; il lui est même impossible de se tenir debout, et la pression de l'appareil, dont le poids est très considérable, devient bientôt insupportable.

C'est M. Ferry qui avait fait venir de Paris les barres de justice, d'après les ordres de M^{me} de Roussen, et fait enlever en même temps la couverture aux prisonniers.

La *crapaudine* est un châtiment qui consiste à lier les pieds et les mains et à les attacher ensemble derrière le dos en faisant décrire au corps un arc de cercle.

Il est naturellement impossible que des faits de cette nature aient pu se passer en l'absence du directeur, et nous nous étonnons de ne pas voir M. Roussen au banc des accusés. Le titre d'administrateur de la

9 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CHERCHER LA MÈRE

M^{me} Flornay avait la tête perdue. Par quelle fatalité son mari venait-il la retrouver au bal ? Lui, au bal, grand Dieu ! le lendemain de la mort de son père.

— Voilà une surprise, n'est-ce pas ? lui dit M. Flornay en arrivant devant elle... Mais comme vous êtes brillantes toutes les deux... trop brillantes, murmura-t-il, effrayé de leur luxe et de leurs dépenses. Voilà des toilettes toutes neuves que je ne vous connaissais pas... des toilettes neuves, pour le dernier bal de la saison. Enfin !

— Nous ne vous attendions que demain, dit M^{me} Flornay, en cherchant à dissimuler le tremblement de sa voix... Comment se fait-il ?

— C'est bien simple ; j'ai terminé mes affaires plus tôt que je ne le pensais. Quand je suis rentré chez moi, on m'a dit que vous étiez ici, au bal ; et, comme je n'ai eu que quatre heures de chemin de fer et que je ne suis nullement fatigué, je viens vous rejoindre. Je vais me mettre à la recherche d'une table de whist.

L'orchestre donna, dans ce moment, le signal de la polka, et, par un hasard inouï, Alisa n'était pas engagée.

— Comment, petite, tu ne danses pas ! dit son père.

— Non, répondit-elle, avec ce petit ton triste et boudeur que prennent volontiers les jeunes filles.

— Tiens, reprit M. Flornay, voilà une moustache blonde qui arrive... Avance-toi donc ! ne te laisse pas ensevelir sous les plis de la robe de ta mère... Allons, bon, la moustache passe et s'arrête devant une autre jeune fille, qui, certes, est loin de le valoir. Il est probable que les parents de sa danseuse le reçoivent à dîner ; c'est une polka de digestion.

L'air de la polka continuait, de plus en plus joyeux et entraînant ; les polkeurs se plaçaient, les invitations n'arrivaient pas ; et Alisa faisait une moue de plus en plus accentuée.

— Ah ! bah ! dit tout à coup M. Flornay, en enlevant sa fille, pour une fois qu'un notaire dansera...

— Ah ! mon Dieu ! s'écria sa femme, vous allez danser !

— Pourquoi pas, maman ? dit Alisa. Cela me semble si drôle et si gentil de danser avec mon père.

— Ta mère me trouve trop lourd, peut-être, reprit M. Flornay. Eh bien, mon petit ange, tu m'emporteras sur tes ailes, et nous pourrons tourner légèrement.

— Mais un homme sérieux comme vous, dit

M^{me} Flornay.

— Est-ce que vous croyez que tous ces danseurs ne sont pas encore plus sérieux que moi ? En voilà deux ou trois qui tournent avec une gravité... Je ne sais pas comment vous aimez tant les bals ; certainement celui-ci est splendide, luxueux, mais tous ces gens-là ont un air si froid, si guindé, si blasé !... En vérité, dans le monde, les pompes de Satan ont un faux air de pompes funèbres.

Ce mot, pompes funèbres, fit tressaillir M^{me} Flornay. Elle se sentit pâlir, et, pour cacher son émotion, elle détourna la tête et eut l'air de regarder la toilette de sa voisine.

Mais, quand elle se retourna, son mari et sa fille commençaient à tourner dans le salon.

— Tiens, le notaire qui danse la polka ! dit tout bas une femme.

— En attendant qu'il fasse danser notre argent, répondit une autre. Il court déjà certains bruits... ce qui n'empêche pas sa femme d'avoir une toilette qui éclipse les nôtres, au moment où tout va crouler dans l'étude... Il paraît que maintenant c'est en rose que les femmes portent le deuil de la fortune.

M^{me} Flornay, toute frissonnante, regardait son mari tourbillonner assez maladroitement, mais d'un air joyeux, car il savait le plaisir qu'il faisait à sa fille.

— Oh ! le malheureux ! se disait-elle terrifiée, il

danse ce soir et c'est hier que son père est mort.

Elle comprit alors toute l'étendue de sa faute, déjà si grande relativement à sa fille, qui avait perdu son grand-père, mais qui du moins le voyait très rarement, et qui, avec sa passion du monde, n'en voudrait pas à sa mère de ne pas l'avoir privée d'un bal, en prenant tous les remords pour elle, et en lui laissant tout le plaisir, puisqu'elle ne lui avait rien dit. Mais M. Flornay, qui avait peu de raisons d'aimer beaucoup sa femme, avait reporté toute sa tendresse sur son père et sa fille, et ne pardonnerait jamais ce sacrilège involontaire, dont sa femme l'avait rendu coupable.

Et pendant qu'elle voyait son mari tourbillonner devant elle avec sa fille, elle voyait dans sa pensée le père étendu sur le lit mortuaire, les cierges brûlants sur une table... le remords ne lui ménageait aucun détail funéraire.

Puis, sans transition, avec cette brusquerie de la pensée, qui passe d'une image à une autre, elle vit ce père debout, vivant, avec ses vêtements habituels. Il lui apparaissait auprès de son fils, puis tournait vers elle, la seule coupable, des regards indignés, et en même temps si profondément douloureux, qu'elle en était émue et remuée jusqu'au fond de l'âme : il lui semblait qu'il sortait, de ces yeux mourants, deux glaives qui lui déchiraient le cœur.

M. Flornay, qui avait fait une petite halte au

Petite République française serait-il une protection suffisante pour échapper à la rigueur des lois ?

En tout cas, sa femme ne paraît pas devoir y échapper.

Un type, cette M^{me} de Roussen. Si mes souvenirs ne me trahissent pas, les lecteurs de la *Petite France* ont suivi avec émotion les phases palpitantes de plusieurs romans, signés Pierre Ninous, où le vice était finalement puni et la vertu récompensée.

Pierre Ninous n'est autre que le pseudonyme de M^{me} de Roussen, la peu intéressante directrice de la colonie de Porquerolles, qui s'ingéniait à faire martyriser de pauvres êtres, sans doute par amour de la couleur locale et afin de pouvoir peindre avec une saisissante vérité les souffrances des malheureux.

Dernières nouvelles. — Le jugement, fortement motivé, condamne les enfants Perrier, Louis, Cuillier et Taffin à un franc d'amende pour bris de clôture. Il acquitte tous les enfants poursuivis pour violation de domicile.

M^{me} de Roussen est condamnée à 200 fr. d'amende. M. de Roussen est civilement responsable.

Sauzier est condamné à deux mois de prison; Roch et Bianchoni à un mois; Antoine Bianchoni à 25 fr. d'amende.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 février.

Un mouvement de hausse très accentué s'est dessiné dans la séance d'aujourd'hui. Les nouvelles pacifiques prennent plus de consistance et toute la cote se relève : 3 0/0, 78.15; 4 1/2 0/0, 107.25.

Le marché des obligations foncières et communales à lots du Crédit Foncier est très animé. Hier et aujourd'hui on a remarqué une recrudescence dans le nombre des achats. L'action se tient à 1.315. Dans sa séance hebdomadaire du 16 février, le conseil a autorisé pour 5.273.640 francs de prêts nouveaux; 4.152.400 francs en prêts fonciers et 1.121.240 francs en prêts communaux.

En janvier dernier, la Société Générale a donné un grand développement à ses opérations d'es-compte; son portefeuille s'est accru, de ce fait, de plus de 13 millions. Les bénéfices du mois ont été de 305.810 francs, chiffre supérieur à la moyenne mensuelle de 1886.

Les polices spéciales A B de l'Assurance Financière sont considérées aujourd'hui par un grand nombre de capitalistes comme des titres de tout repos que les fluctuations de la Bourse ne sauraient atteindre. C'est ce qui explique la faveur qu'elles rencontrent de la part des capitaux de placement.

On annonce que le dividende du Crédit Lyonnais pour l'année 1886 sera de 15 francs. C'est un chiffre insuffisant, eu égard au cours actuel des actions et à l'alée que la crise actuelle fait courir aux valeurs de spéculation qui composent en grande partie le portefeuille de la société.

Le Panama est ferme à 397.
Bon courant d'affaires sur les actions et obligations de nos chemins de fer.

Nouvelles militaires.

LE SOLDAT ALLEMAND

Voici quelques traits de physionomie du soldat allemand par Théo-Critt de l'*Événement* qui vient de faire un voyage en Allemagne :

« Le soldat allemand est superbe. C'est une machine, si l'on veut, mais une machine dont la tenue, dont la démarche, dont l'instruction militaire ne laissent rien à désirer.

» Voyez-le passer dans les rues de Berlin. Quelle que soit l'heure, sa propreté est irréprochable. Sa correction est parfaite. Dans les six jours que j'ai passés à Berlin, je n'ai rencontré ni un soldat ivre, ni un soldat mal tenu.

» Les troupes qui circulent à Berlin sont véritablement superbes à voir. Pas un homme ne tourne la tête, pas un mot ne s'échange entre les soldats. Tous les fusils sont portés d'une manière absolument identique. Les officiers eux-mêmes ont une allure que l'on se prend à envier pour des militaires.

» Et voyez l'exécution d'un commandement quelconque fait d'une voix brève, sèche, autoritaire; c'est parfait. Chaque fois qu'une troupe en armes rencontre un officier d'un grade supérieur à celui qui la commande, elle porte les armes et rend les honneurs.

Sur les diverses tenues :

« J'ai pu visiter brièvement une caserne d'infanterie, mais ce n'était pas à l'heure des exercices, et je n'ai aperçu que la confection de la popote journalière.

» A gauche de l'entrée, après le corps de garde, se trouvaient les ateliers des bottiers. Des soldats travaillaient. Aucune différence avec l'atelier du maître bottier dans nos régiments. Dans les cours, des hommes en tenue de corvée, des vêtements presque en guenilles et d'une malpropreté repoussante.

» C'est ce que les Allemands appellent la cinquième tenue. Elle appartient aux hommes qui sont ainsi renvoyés dans leurs foyers après leur libération. Que dirait-on en France si nos soldats regagnaient leurs familles avec une tenue semblable ?

» Les autres tenues sont la tenue du jour et la tenue du dimanche — ces deux-là sont toujours entre les mains des hommes — puis la tenue de l'empereur, qu'on leur donne dans les grandes revues et à l'époque d'inspection, et enfin la tenue de guerre, qui est enfermée dans des magasins, mise à l'air tous les trois mois et distribuée aux hommes seulement à la déclaration de guerre.

» Le soldat allemand part ainsi en campagne avec des vêtements absolument neufs.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nous donnerons demain le compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal de Saumur.

LES MONNAIES AYANT COURS

Nos lecteurs nous sauront gré de mettre

sous leurs yeux la série des pièces ayant cours dans la circulation et le millésime à partir duquel elles sont acceptées en France :

France. — Pièces d'argent de 0 fr. 20, 0 fr. 50, 1864. — De 1 fr., 2 fr., 1866.

Grèce. — Pièces d'argent de 0 fr. 20, 0 fr. 50, 1 fr., 2 fr., 1863.

Italie. — Pièces d'argent de 0 fr. 20, 0 fr. 50, 1 fr., 2 fr., 1863.

Dans les pièces d'argent italiennes sont comprises les pièces du Piémont et celles de l'ancien royaume d'Italie.

Pour les pièces de 5 fr. des pays ci-dessus désignés, elles sont toutes admises.

Pièces d'or. — Les pièces d'or françaises sont toutes admises dans la circulation, à l'exception de celles de 5 fr. et de 10 fr. dont le millésime est antérieur à 1856.

Les pièces d'or de 5 fr., de 10 fr., de 20 francs, de 50 fr. et de 100 fr. des pays ci-après :

Belgique, Grèce, Suisse, Italie, y compris les pièces d'or de 10 fr. et de 20 fr. du Piémont et celles de 20 fr. et de 40 fr. de l'ancien royaume d'Italie, sont toutes admises dans la circulation.

Sont également admises les pièces de 20 et de 100 fr. de la principauté de Monaco et celles de 10 fr. et de 20 fr. de l'Autriche-Hongrie.

Le Vin d'Anjou.

Le *Patriote* a reçu d'un correspondant de Paris la lettre suivante :

Paris, 16 février.

« Le Vin d'Anjou, fondé par nos compatriotes habitant à Paris, inaugurerait lundi, dans une grande soirée, l'an II de son existence. Plus prospère de jour en jour, l'Association compte aujourd'hui environ deux cents membres dont près de la moitié se trouvaient réunis chez Corraza, au Palais-Royal. M. Lelong, le nouveau président du comité, a porté un toast à la prospérité du Vin d'Anjou et rappelé, avec une émotion discrète, ses deuils récents : Dalière, le poète qui, dans une des dernières réunions, avait rencontré un auditoire si sympathique et si délicat, V. Parrot, magistrat colonial, mort au champ d'honneur, et Béclard, le regretté doyen de la Faculté de médecine.

» M. de Soland, député, à qui la présidence du dîner avait été décernée, a répondu en buvant à la jeunesse angevine.

» Aperçu au hasard, autour de la table : MM. Berger, de Terves, Fairé, députés, Persac, le nouveau chef du personnel au ministère de la justice; Bodinier, l'aimable secrétaire de la Comédie-Française, très complimenté sur son récent volume; Henri Jouin, le peintre Fournier, le sculpteur R. David d'Angers, les docteurs Gauchas, Lannay, Monprofit, etc., etc.

» Après le dîner, Delmas, de l'Opéra, a interprété, avec l'ampleur et le style qu'on lui connaît, les *Deux Grenadiers*, de Schumann, et l'*Hymne angevin*, charmante composition de Truffier, le poète-comédien. Après avoir bissé l'œuvre, on a triissé l'auteur qui a dit quelques morceaux de choix, entre autres l'admirable pièce sur les carrières de Trélazé, récitée à Angers il y a deux ans. Notons encore MM. Lemaitre, l'exquis

violoniste; Anthiaume, professeur au Conservatoire, et le poète Adam qui, jusqu'à près minuit, ont rivalisé de talent et d'entraînement.

» Enfin, pour affirmer une fois de plus leur attachement à la terre natale, les Angevins de Paris ont décidé de contribuer aux frais de la statue qui doit être élevée sur la roche de Murs à Dumnacus, le héros national. Une souscription a été ouverte et une somme — fort respectable — sera prochainement adressée au comité chargé de l'érection de la statue.

UNE FÊTE AU PATRONAGE SAINT-VINCENT DE PAUL A ANGERS

Dimanche dernier, il y avait affluence au Patronage Saint-Vincent de Paul, que dirige M. l'abbé Fourrier. On y donnait une fête, et les enfants, pour la circonstance, avaient tous, ou presque tous été transformés en acteurs. C'est grand plaisir, en effet, pour ces laborieux enfants que d'offrir à leurs parents, à leurs amis, à leurs « patrons », à de nombreux invités, un spectacle approprié au caractère de la maison, à l'auditoire comme aux jeunes artistes, utile par les leçons qu'il renferme, agréable à tous par la gaieté qui s'y mêle, autant que par l'ardeur d'émulation qu'il éveille dans ces vives intelligences.

On a représenté le drame lyrique que nous avons annoncé : *Saint Vincent de Paul à Tunis*, dont les paroles sont dues à M. A.-J. Verrier, et la musique à M. Ed. Simon. C'était une première, comme on dit au théâtre. Le drame et la musique ont été écrits spécialement pour le Patronage. Le succès a été complet pour les auteurs et les acteurs.

Le drame de M. J.-A. Verrier est très intéressant, très vivant, rempli de scènes à souhait pour amener la musique très agréable et très mélodique de M. Simon. Certains chœurs, certaines chansons, certaines stances méritent tous les éloges; c'est de la bonne musique qui restera. M. Simon, du reste, n'en est pas à son coup d'essai. On le sait depuis longtemps artiste de valeur et de goût. Sa parfaite obligeance seule peut surpasser son talent.

Tous les Angevins voudront voir et admirer cette magnifique représentation qui sera donnée plusieurs fois, dimanche et mardi, d'abord, à sept heures et demie du soir, et plus tard, vers la mi-carême, dans l'après-midi.

La naissance de Balzac.

On a fait des volumes pour prouver que Balzac était né à Paris. L'acte de naissance suivant, copié sur le registre de l'état civil de la ville de Tours, tranche la question :

Aujourd'hui deux prêtres au sept de la République française, a été présenté devant moi, Pierre-Jacques Duvioler, officier public soussigné, un enfant mâle par le citoyen Bernard-François Balzac, propriétaire, demeurant en cette commune, rue de l'Armée d'Italie, section de Chardonnat, n° 25;

Lequel m'a déclaré que ledit enfant s'appelle Honoré Balzac, né d'hier à onze heures du matin, au domicile du déclarant; qu'il est son fils et celui

milieu de la polka, s'était arrêté un instant devant elle, avec Alisa.

— Est-tu reposé, père ? dit la jeune fille, qui ne se fatiguait pas plus qu'un papillon.

— Certainement, répondit M. Flornay, qui, encore tout haletant, se prépara à reprendre sa danse tourbillonnante.

Il avait déjà un pied en l'air, lorsque sa femme, devant laquelle il se trouvait, l'arrêta brusquement.

— Je souffre, lui dit-elle, et je voudrais me retirer.

— En effet, dit M. Flornay, vous êtes d'une pâleur...

— Oui, je me sens prête à défaillir.

— Oh ! mais alors, il faut partir en toute hâte.

Alisa, qui était élevée à l'école de sa mère, et en voulait à cette indisposition subite qui la privait d'un plaisir, faisait la moue et se disait tout bas :

— Elle se croit toujours malade... pour une petite indisposition, pour une migraine, on ne quitte pas brusquement un bal, et avant le cotillon encore...

— Voyons, Alisa, dit M. Flornay qui les avait entraînés vivement au vestiaire et avait demandé les manteaux, sède-moi donc à envelopper ta mère dans sa sortie de bal.

Alisa le fit d'assez mauvaise grâce, et soupira en faisant ces préparatifs de départ.

Ils montèrent en voiture. Pendant tout le trajet, M. Flornay questionna sa femme sur la cause de son indisposition, et n'en obtint que des réponses évasives.

Quand ils furent rentrés, M^{me} Flornay s'empressa de dire à sa fille de la laisser prendre du repos. La jeune fille lui demanda d'un air assez maussade si elle se trouvait mieux, et avant de rentrer dans sa chambre, l'embrassa du bout des lèvres, car elle lui en voulait toujours de lui avoir fait manquer le cotillon.

M^{me} Flornay congédia la femme de chambre, et dès qu'elle fut seule avec son mari, elle lui dit d'une voix si tremblante qu'elle pouvait à peine articuler les mots :

— Il... faut... que je vous parle, mon ami... il... le faut !

— Mais, mon Dieu ! qu'est-ce donc ?... tu es pâle comme un mortel !

Eile éclata en sanglots, et, prenant les deux mains de son mari, elle lui dit :

— Pardonne-moi !

— Te pardonner ! dit-il stupéfait, mais quoi donc ?

Eile se leva sans répondre et ouvrit un tiroir, où elle avait caché la fatale lettre.

— J'ai reçu cette lettre aujourd'hui, dit-elle, je l'ai cachée même à ma fille; je n'ai pas voulu nous priver d'aller au bal. Je ne t'attendais que

demain, et je voulais te la remettre en supposant que je ne l'avais reçue que le matin même; mais je n'y tiens plus, je souffre trop, j'aime mieux te dire la vérité, tu as encore le temps de partir demain matin pour... Oh ! je n'ai pas la force d'achever !

— Mais de quoi s'agit-il ?... Tu me fais bondir ? dit-il en lui arrachant la lettre.

Il la parcourut et poussa un cri de désespoir, un de ces cris si douloureux que l'on sent, rien qu'à les entendre, que tout le cœur se déchire.

Il reprit la lettre en se disant :

— C'est impossible !

Cependant, il ne pouvait douter, il était sûr de son malheur; mais ses yeux restaient secs, parce que la stupeur est la première impression qui suit l'annonce d'un grand malheur. On ne peut pas croire à la mort de ceux qu'on aime. Il semble que la mort soit faite pour le passant, pour le voisin, jamais pour soi ni pour les siens. Elle ne peut pas les frapper, elle n'oserait pas ! On ne se dit pas cela sans doute avec la raison, cette triste savaute qui se rend compte de tout, mais avec le cœur, ce tendre ignorant, qui ne veut comprendre que l'affection et le bonheur.

Mais enfin, il vint un moment où il faut bien accepter la vérité, qu'elle sorte d'un puits ou d'une tombe, quand ce moment-là fut venu, M. Flornay se mit à sangloter. Pas un reproche à sa femme,

pas un mot, rien qu'une immense douleur et cette terrible langue des sanglots, qui dit tant de choses sans paroles.

Enfin cette première secousse s'apaisa et la réflexion vint. Alors il se leva terrible, effrayant, marcha vers sa femme, lui prit les deux mains, les fit presser craquer sous une pression nerveuse et s'écria :

— Malheureuse !

M^{me} Flornay était toute frissonnante; il continua avec une volubilité fébrile :

— Rien ne peut donc vous arrêter dans votre vie balotante, dans votre soif, votre férocité de plaisir; vous ne prenez même pas le temps de pleurer, vous remettez les larmes au lendemain de la fête. Vous ne respectez rien, vous n'avez rien de sacré, vous dansez sur les morts, vous me marchez sur le cœur pour arriver à un bal... Et vous voulez me rendre votre complice, vous voulez que je me dise toute ma vie, toute ma vie, entendez-vous : « J'ai été dans le monde, j'ai dansé le lendemain de la mort de mon père ! » L'horrible souvenir de ce bal va me suivre demain, quand je partirai pour lui rendre les derniers devoirs.

» O malheureuse ! malheureuse !

Il retomba sur un fauteuil, brisé, épuisé, et son accès de fureur fit place à un profond abattement. (A suivre.)

ANALIS SÉGALAS.

de citoyenne Anne-Charlotte-Laure Sallambier, son épouse, mariés en la commune de Paris, huitième arrondissement, département de la Seine, le onze pluviôse an cinq;

Ce qui a été enregistré en présence des citoyennes Maig. Delarue Bodin, épouse de Marc Bodin, employé à l'administration départementale d'Indre-et-Loire, demeurant rue de la Caserne, 13, section de l'Arsenal, et Jeanne Vieillard, sage-femme, veuve de Jean Rouget, drapier, demeurant rue de Locles, n° 8, section de la Belle-Fontaine, témoins majeurs.

Le déclarant et la femme Boivin ont signé avec nous. La femme Rouget a déclaré ne le savoir.

BALZAC, femme BODINE,
DUVIVIER, off.

Un détail amusant, c'est cette femme qui signe Bodone et que l'acte appelle d'abord Bodin, puis Boivin.

Fiez-vous donc à l'orthographe des noms sur les registres d'état civil !

N'importe, il est entendu que c'est à Tours, et non à Paris, qu'est né, le 20 mai 1799, le glorieux auteur de la *Comédie Humaine*, dont *Eugénie Grandet*, cette ravissante création, est une des plus belles pages.

Le tribunal correctionnel de Tours a condamné, samedi, le sieur Lumeau, confiseur, pour falsification de pastilles de gomme, à 30 fr. d'amende, à l'affichage du jugement dans douze endroits les plus en vue de la ville et à l'insertion du même jugement dans le *Journal d'Indre-et-Loire*, l'*Avenir d'Indre-et-Loire*, l'*Union libérale*, la *Petite France* et la *Touraine républicaine*.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Dimanche prochain, 20 février, à 4 h. 1/2 (salle du Cirque). — 274^e Concert populaire, avec le concours de M. ALEXANDRE LUGINI, compositeur, 4^e chef d'orchestre du Grand-Théâtre et de la Société des concerts du Conservatoire de Lyon; M^{me} BOIDIN-PUISAI, cantatrice du théâtre de la Scala de Milan et des concerts Lamoureux de Paris.

Le programme comprend: la *Symphonie Pastorale*, de Beethoven; *Beethoven*, ballet égyptien, 4 airs de ballet, de A. Luigini, dirigé par l'auteur (1^{re} audition à Angers); la *Voix des Cloches*, de A. Luigini, dirigé par l'auteur (1^{re} audition); les *Maîtres Chanteurs*, de R. Wagner (1^{re} audition à Angers); la *Grande Marche Triomphale*, de Gilbert des Roches (1^{re} audition).

M^{me} Boidin-Poisais se fera entendre dans les morceaux ci-après: *Cantabile*, paroles de A. Sylvestre, musique de J. Ogé;

Au pied d'un Crucifix, poésie de Victor Hugo, musique de Louis Lacombe.

Elève de M^{me} Viardot, la remarquable cantatrice qui va se faire entendre pour la première fois à Angers, a obtenu un premier prix de chant au Conservatoire de Paris. Elle a créé à la Scala de Milan le *Figlio prodigo* de Ponchielli, et chanté le *Freischütz* avec grand succès. M^{me} Boidin-Poisais est aujourd'hui un des meilleurs professeurs de chant de la capitale. Fille de M. Poissais, l'artiste bien connu, qui depuis plus de

trente ans initie la jeunesse de Poitiers à l'art musical et compte à Angers de nombreuses relations, M^{me} Boidin-Poisais trouvera auprès du public de nos Concerts populaires l'accueil sympathique auquel elle a droit à tous égards.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Mireille

Mireïo, l'épopée rustique de Mistral, le *félibre* provençal, est une des plus intéressantes idylles que le sentiment naïf de la nature ait inspirées. Le sujet en est bien simple: c'est l'amour partagé de Vincent, le jeune vannier, et de Mireille, la gentille fermière de la Camargue. Leur passion naïf, grandit, pure, pleine d'espérance tour à tour et de trouble, entravée par des considérations de fortune, qui font naître des obstacles à leur bonheur. Le poème a de la grâce, de l'éclat, et il se dessine en groupes harmonieux sur un large fond de lumière, faisant passer devant nos yeux les mœurs, les croyances, les travaux champêtres de cette contrée favorisée du ciel, où l'olive, l'abeille et le ver à soie prodiguent leurs richesses.

Cette églogue phocéenne était bien faite pour inspirer le génie de Gounod, dont la muse révèle une grâce virginale, et respire la jeunesse et l'amour. L'opéra-comique de *Mireille* est imprégné d'un adorable parfum de printemps; la mélodie y frissonne, pleine de tendresse, voltigeant sur les lèvres et rayonnant sur le front des deux amoureux.

La musique de ces trois actes que Gounod a tirée de son premier opéra, est tout ensoleillée et d'une exquise saveur. L'ouverture est une page charmante et les motifs coulent d'abondance. L'orchestre gazouille légèrement et porte à l'oreille les plus fraîches inspirations. Rien n'est plus suave que le chœur naïf des Magnarelles cueillant les feuilles du mûrier, et qui ressemble au bordonnement d'une ruche virginale; rien de plus coquet que le duo entre Vincent et Mireille: « Oh! ce Vincent, comme il sait gentiment tout dire, » qui exprime délicieusement le trouble pudique de la jeune fille. Les couplets de la bonne sorcière Taven, *Voici la saison, mignonne*, sont aussi spirituels que gracieux, et la *Valse de l'hirondelle*, brillant exercice vocal hérissé de difficultés, est un merveilleux chant d'oiseau.

Au second acte, la chanson dialoguée entre Vincent et Mireille, *O Magali, ma bien-aimée*, est un chant d'alonette nocturne qui se perd non dans l'aurore, mais dans les étoiles. Cependant, je lui préfère l'original en langue d'oc, si poétique dans sa couleur locale:

O Magali, ma tant amado,
Mète la testo ou fenestroun,
Escouto un paou aquesto oubado
De tambourin è de violoun.

Cette musique adorable, qui semble un écho des concerts célestes entendu dans les rêves du soir, n'enchantant pas seulement l'oreille, elle va droit au cœur. L'ariette syllabique de la sorcière est un caquetage de fée marraine, et l'air de Mireille, *Trahir Vincent*, est d'une tendresse émue. Le grand ensemble de la scène de la malédiction qui forme le finale est très dramatique et produit un effet saisissant.

Au début du troisième acte, nous entendons la mélancolique cantilène du jeune père Andreiloux, *Le jour se lève*; comme la voix de la cornemuse nous semble naturelle au milieu de ce désert brûlant de la Crau, et quelle charmante réponse fait Mireille au chant du pastour, lorsqu'elle soupire sa mélodie, *Heweux petit berger!* Le dernier tableau nous transporte au bord de la Méditerranée, devant l'église des Saintes-Maries, dont le sanctuaire est le plus vénéré de la Provence, et les jeunes filles entonnent à l'adresse de leurs patronnes le chant, *Vous qui du haut des cieux*, dont les accents, soutenus par la douceur de l'harmonie et par l'élégance de la phrase mélodique, s'élèvent comme des effluves mystiques vers la voûte azurée du ciel; le duo qui suit, *La foi de son flambeau divin*, est expressif, et Mireille, à qui son père pardonne, épouse le jeune vannier.

L'interprétation a été excellente.

M^{me} Martini-Lutscher est une charmante Mireille. Avec ses yeux veloutés, son teint rosé, sa bouche mignonne, ses cheveux noirs, sa taille souple et bien prise, son costume provençal, elle est bien le type de l'Arlésienne, et elle a joué son rôle avec une grâce et une candeur adorables. Sa voix est bien timbrée, juste, sympathique, et elle la conduit avec autant d'art que de sentiment. Dans la valse de l'hirondelle, elle a fait des roulades et brodé des vocalises, qui ne sont pas sans doute d'une grande cantatrice, mais qui cependant dénotent l'agilité de la voix et la finesse des traits; dans tous ses morceaux, surtout après la chanson de *Magali*, elle a été chaudement applaudie.

M^{me} Guilbert a fort bien rendu le rôle de Taven, dont elle a bravement accepté les rides et les haillons pittoresques; mais si elle a su vieillir ses traits, sa voix a gardé toute la fraîcheur de la jeunesse, et chacun de ses morceaux a été salué des plus bruyants applaudissements.

M. Bailly a chanté le rôle de Vincent avec beaucoup d'expression, et il a été admirable de pathétique et de passion.

M. Neveu a prêté son autorité au personnage de maître Ramon, qu'il a chanté d'une voix mâle, ferme et vibrante, et qu'il a joué avec un talent vraiment dramatique; il a conduit la grande scène de la malédiction avec une puissance et une ampleur de style qu'on ne saurait trop admirer. Aussi ce magnifique finale a-t-il été salué d'un tonnerre d'applaudissements.

M. Nury a chanté le rôle d'Ourrias avec beaucoup de feu, et M. Robert a été remarqué dans le personnage de maître Ambroise. Enfin, M^{me} Féal a donné une poésie charmante à la figure du jeune berger.

Les chœurs ont chanté avec beaucoup d'ensemble, et M. Lelong a conduit son orchestre avec une maestria admirable; que tous les exécutants reçoivent nos félicitations. Il n'est pas jusqu'aux Magnarelles qui ne méritent des éloges pour la grâce avec laquelle elles ont adapté le costume provençal, la coquetterie avec laquelle elles ont posé leur ruban sur leur coiffe de dentelles, et le goût avec lequel elles ont orné leur *chapelle*, comme on dit en Provence.

FAITS DIVERS

M. Davydoff, ce Russe si grand seigneur, vient de léguer au Conservatoire de Paris un magnifique violon de Stradivarius, valant 20,000 fr., à la condition que cet admirable instrument sera joué chaque année par le 1^{er} prix, au concert de la distribution des récompenses. Voilà au moins un emploi intelligent de ces chefs d'œuvre de la lutherie ancienne que tant d'amateurs anglais ou autres se contentent d'enfermer dans une vitrine, sans jamais permettre qu'aucun artiste en joue. C'est ainsi, par exemple, que le violon de Paganini est conservé, à Gènes, sous un globe, ce qui ne l'a pas empêché d'être mangé par les vers et d'avoir perdu presque complètement la valeur qu'il avait autrefois.

Le théâtre de Northampton (Angleterre), vient d'être presque entièrement détruit par un incendie, samedi soir, après la représentation.

La salle, une des plus belles de l'Angleterre, était ouverte depuis trois mois à peine.

Abondance de cures!

Rives-sur-Fures (Isère). Depuis bien des années ma femme souffrait de la jambe gauche et du bras; la jambe était très enflée; les Pilules Suisses à 1 fr. 50 ont fait disparaître toutes ses douleurs. D'autres personnes de ma connaissance qui ont fait aussi usage des Pilules Suisses, s'en trouvent également très satisfaites. Pierre Barnier. Signature légalisée.

Le plus succulent des desserts est sans contredit les Ananas conservés dans un sirop de sucre préparé par la Maison Toutoute, de la Martinique. — Cet excellent produit, mis à la portée de tous par son prix modique, n'est vendu à l'ÉPICERIE CENTRALE que 0 fr. 95 c. la boîte contenant un Ananas entier.

Pour cause d'agrandissement, la Maison LIVERANI vient de transférer ses Magasins de Chapellerie place de la Bilange, n° 4.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 19 février,

Avec le concours de M. GUILLEBOT, baryton et de M^{me} MARGURITE LION, première chanteuse légère LUCIE DE LAMMERMOOR, grand opéra en 4 actes, musique de Donizetti.

Prête-moi ta femme, comédie en 2 actes.

Dimanche 20 février,

LE TROUVÈRE, opéra en 4 actes, de Verdi.

Mardi-Gras, 22 février,

GRAND BAL MASQUÉ

A minuit, quadrille dansé par les Clodoches.

Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 20 février,

Le VIEUX CAPORAL ou la Grande Armée, drame en 5 actes.

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 21 février 1887,

Grand succès du Théâtre d'Angers

Les Femmes Collantes

Comédie-bouffe nouvelle en 5 actes,

par M. Léon Gandillot.

Représentée pour la première fois à Paris, le 16 octobre 1886.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Le ROBOUYVEAU-LAFFECTEUR est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang: Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impétigo, Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires. Le ROBOUYVEAU-LAFFECTEUR A L'IODURE DE POTASSIUM est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles: Ulcères, Tumeurs, Gommès, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Stomatite et la Tuberculose. Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharm^{ie}, 102, r. Richelieu, Succ^r de ROBOUYVEAU-LAFFECTEUR.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN CHEF D'ORCHESTRE SOURD

NOUVELLE

Pommery s'était assis lentement, avait tiré d'un pan de son habit le revolver et l'avait déposé sous le pupitre. Il demeurait immobile, hébété. Soudain, sur un portant, il aperçut l'ombre de la sonnette du régisseur. Cette ombre s'agitait comme aux belles soirées d'autrefois. Il ouvrit le cahier; un coup d'œil lui suffit pour voir ce qu'on allait chanter, un morceau des *Dragons de Villars*; il frappa le pupitre de son archet, se tourna à gauche, puis à droite, vit son orchestre prêt à attaquer, une, deux, et l'orchestre préluda à la romance;

Jolie, jolie,
On ne m'avait jamais dit cela.

M^{me} Zildali entra en scène, Pommery lui donna le signal, suivit la mesure mathématiquement, ainsi que le mouvement des lèvres de la cantatrice, tantôt la guidant, tantôt se guidant sur elle — ils avaient tant de fois exécuté ensemble ce morceau tendre — tous deux y mirent leur âme; l'exécution fut si poignante que le public la fit bisser.

Une chansonnette suivit, puis une autre, sans un accroc.

C'était une rentrée superbe. Les habitués, ravis, faisaient aussi bisser, trisser leur bock; le directeur, jubilant, envoya pour toute la troupe le champagne des grands jours.

Sans se laisser distraire ni approcher, Pommery, en arrêt sur la bienfaisante sonnette, fit exécuter tous les numéros du programme, classés, suivant l'usage, dans l'ordre de l'exécution. La soirée se déroula brillante, agréablement houleuse.

A la fin, le chef d'orchestre se retira comme il était venu, en fou, regagna son domicile, se coucha et s'endormit.

Le lendemain, il confia au sous-chef la corvée des répétitions, apprit par cœur le parlé des chansonnettes, seul écueil redoutable, se fit bourru, absorbé, taciturne et muet. On mit tout cela sur le compte de la fièvre cérébrale. Et Pommery put tenir tête à son malheur pendant... trois semaines.

Le mariage, qui sauve les pantomimes ordinaires, perdit la sienne. Son premier piston se maria. Sotte fantaisie! Celui-ci dut se faire remplacer, mais ce remplaçant, invité à déjeuner de noces, toasté avec tant d'affection que, mis dans l'impossibilité de jouer, il fut obligé de se faire remplacer à son tour. Le pupitre échoa enfin à

un pauvre diable qui souffla dans son cornet avec l'énergie d'un raccommodeur de saïence soufflant la marche d'*Aïda*.

Le public se fâcha, siffla; l'orchestre s'interrompit; mais, ô malheur, Pommery continuait de battre la mesure. Le directeur courut lui faire de vertes observations qu'il n'entendit pas.

Bref, c'en était fait.

A partir du lendemain, Pommery resta chez lui. Par pitié, les membres d'un cercle le chargèrent de saupoudrer de musique nouvelle une revue d'amateurs, écrite par l'un d'eux. Pommery eut des inspirations étonnantes, admirables. On en parla. La presse entonna ses puissantes hymnes et Pommery fut désormais lancé dans la voie de la composition. On s'arrache aujourd'hui ses valse et ses romances.

— Je suis sourd, dit-il souvent, mais voyez que de divines compensations: je n'entends plus ma voisine hurler la *Traviata*, je n'entends plus dire du mal de mes maîtres vénérés. La surdité a ses charmes.

Et, se replongeant sur son papier à musique, il agrafe aux portées des guirlandes de double-croches dont le vacarme sonore l'assourdit de mémoire.

Depuis qu'il est sourd, Pommery gagne beaucoup d'argent avec sa musique.

JEAN ALESSON

FIN.

Etude de M^e F.-H. RENIER, huissier à Gennes (Maine-et-Loire).

Vente Mobilière
Par suite de saisie-exécution.

Le DIMANCHE 27 FÉVRIER courant, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, au lieu dit La Croix, commune de Grézilié, au domicile de M. PRIOU-CAILLEAU,
Il sera procédé, par autorité de justice et par la ministère de M^e F. RENIER, huissier à Gennes, à la continuation de la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, des objets mobiliers dont suit le détail, saisis sur ledit Priou-Cailleau.

On vendra :
Salle à manger, batterie de cuisine, vins en cercle et en bouteilles, harnais, chevaux, charrettes, voitures, et quantités d'autres bons objets.
On paiera comptant, plus 5/0.

Etude de M^e DEGRETZ, notaire à Saint-Clément.

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite, UNE BELLE

MAISON DE CAMPAGNE
Avec servitudes, grand jardin et charmille,
Le tout situé à Saint-Clément, occupé récemment par M^{me} Riotteau.
S'adresser au notaire. (97)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1887

En totalité ou par parties
ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS
Située rue de la Tonnelle.
S'adresser à M^{me} veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1888,

GRANDE MAISON
Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange.
S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presles. (50)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, Ensemble ou séparément,

I. UNE PROPRIÉTÉ, située au Vieux-Baigneux, au bord du Thouet, à l'abri des inondations.

Cette propriété comprend : maison d'habitation élevée sur cave voûtée, pressoir, buanderie, cave en roc, jardin bien planté d'arbres fruitiers, serre, le tout contenant environ 22 ares.

II. UN CLOS DE VIGNE, contenant 66 ares, au lieu dit les Hauts-Sentiers ou la Gravelle.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE A L'AMIABLE
Un Immeuble en bâtiment

Longueur 60 mètres,
En un, deux ou trois lots,
Bonne position, au Pont-Fouchard.
Toutes facilités de paiement.
S'adresser à M. AUTRAN-COULON.

A VENDRE
Un Morceau de Vigne

Contenant environ 22 ares,
Situé au Clos-Loup, joignant d'un côté M. Poisson.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER
Grande Cave et Maison

Situées à Saint-Hilaire-Saint-Florent.
S'adresser à M^{me} veuve Antoine PORTOU. (69)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,

L'AUBERGE DU CANARD-ROUGE
Rue du Petit-Versailles, n° 12.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, rue d'Orléans. (67)

UN MÉNAGE, cocher et cuisinière, demande une place pour la Saint-Jean.
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME sérieux, exempt du service militaire et muni de ses brevets, demande des écritures ou une place de comptable.
S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE LA GLANEUSE
Rue Saint-Jean, n° 51 et 53

MODES
ON DEMANDE une apprentie pour les Modes.
Conditions avantageuses.

Presque pour rien !

Nous envoyons à tout le monde, aussi longtemps que le stock n'est pas épuisé, un magnifique service de table en argent imité, d'une blancheur inaltérable et inusable au prix de 25 fr., franco dans toute la France.

- 6 couteaux avec excellentes lames en acier.
- 12 (6 cuillers et 6 fourchettes).
- 24 (12 cuillers à café et 12 cuillers à moka).
- 12 (6 coquetiers magnifiques et 6 cuillers à œufs).
- 6 (porte-couteaux).
- 2 (1 louche et 1 cuillère à lait).
- 2 (1 sucrier et 1 théière).
- 2 candélabres de salon d'un bel effet.

66 pièces. — Ces 66 pièces, dont la valeur était de 100 fr. précédemment, pour seulement 20 fr. — Si la marchandise ne convenait pas, l'argent serait retourné de suite; toute commande peut donc être faite en confiance. — Poudre à nettoyer, 25 cent. le paquet; envoi contre remboursement ou au comptant. Adresser les commandes à la Maison universelle d'exportation de S. Klekner à Vienne, Hernalz 98.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Bains. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE
Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

L'ARMÉE TERRITORIALE

Journal hebdomadaire
Paraissant le Samedi
12, rue Grange-Batelière, Paris
Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.
ABONNEMENTS :
Six mois. 7 fr.
Un an. 12 »
On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes
Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD
On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.
ABONNEMENTS :
Edition mensuelle, sans annexes ni gravures. 6 fr.
La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries. 12 fr.
Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈBRES

RUÈCHE
SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR
Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille
Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.
M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.
Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.
Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

SANS PALAIS NI CROCHETS
DENTS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 FÉVRIER 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	77 80	78 35	Est	775	770	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	508	510
3 % amortissable	81 70	82 25	Paris-Lyon-Méditerranée	1220	1225	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520	519	Est	374	378
3 % (nouveau)			Midi	1135	1135	1865, 4 %	515 50	517	Midi	380	388 50
4 1/2 %	104 37	104 75	Nord	1590	1530	1869, 3 %	405 50	404	Nord	388	391
4 1/2 % (nouveau)	100 70	107 15	Orléans	1297 50	1305	1871, 3 %	394	393 75	Orléans	382 50	384 25
Obligations du Trésor	501 25	505	Ouest	855	865	1875, 4 %	513		Ouest	381 50	384
Banque de France	4080	4125	Compagnie parisienne du Gaz	1422 50	1430	1876, 4 %	511	514	Paris-Lyon-Méditerranée	380	380
Société Générale	435	457 50	Canal de Suez	1917 50	1955	Bons de liquid. Ville de Paris	524 50	524 50	Paris-Bourbonnais	377 25	379
Comptoir d'escompte	990	998 75	C. gén. Transatlantique	485	488 75	Obligations communales 1879	475	474	Canal de Suez	585	583
Crédit Lyonnais	535	540	Russe 5 0/0 1870	96	97	Obligat. foncières 1879 3 %	470	474			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1310	1320				Obligat. foncières 1883 3 %	367 50	367 50			
Crédit mobilier	226 25	240									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT												LIGNE D'ORLÉANS																
SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS						SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ						SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR						SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS										
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir			
Saumur (orl.)	2 06	6 53	8 31	10 31	1 39	4 16	6 34	Saumur (orl.)	6 53	8 31	4 16	8 31	Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 10	Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	10 24	
Saumur (état)	6 50	8 30			4 13	8 30		Saumur (état)	7 03	8 37	4 26	8 43	Blou	8 10	12 09	3 18	5 54		St-Martin	7 08	9 26	1 33	3 41	7 27				
Nantillyhalte	7 03	8 37	10 45		4 26	8 43		Nantilly	7 29	9 10	4 52	9 08	Vernantes	8 32	12 31	3 40	6 14		St-Clément	7 15	9 33	1 40	3 47	7 34				
Varr.-Chacé	7 09	8 48	10 52		4 32	8 49		Montreuil (a.)	7 34	9 29	5 11	5 17	Noyant-Méon	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38	11 45	Les Rosiers	7 23	9 41	1 47	3 43	7 41			
Brézé s.-Cyr	7 17	9 02	11		4 39	8 56		— (dép.)	7 45	9 40	5 11	5 17	Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32	La Ménitrie	3 31	7 35	9 53	57	3 52	7 50	11 19	
Montreuil (a.)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52	9 08	le Vaudelnay	7 56	9 50	5 20	5 44	10 22							Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	4 20	8 39	11 53	
— (dép.)	2 36	7 33	11 24	2 09	4 58	9 11		Baugé	8 05	9 57	5 27	6 20	10 31															
Thouars	2 55	7 50	11 57	2 28	5 23	9 37		Doué																				
Loudun	8 10		3 16	3 52		9 52																						
Poitiers	10 33		10 40	5		12 12																						
SAUMUR — BOURGUEIL						SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON																						
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir														
Saumur	8 21						Saumur	9 26	4 34	8 58	Chinon	7 43	4 41	8 58														
Port-Boulet	8 58	3 10					Port-Boulet	8 40	12 20	6	Port-Boulet	8 10	5 02	9 22														
Bourgueil	9 07	3 23					Saumur	9 04	12 50	7 21	Saumur	9 04	7 06	10 30														

COFFRE-FORT
DE LA
MAISON HAFFNER AÎNÉ
Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,
PAUL GODET
IMPRIMEUR, SAUMUR.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.